

Le LIEN

Novembre 2010

SOMMAIRE

- Encore des luttes
- Retraites
- Référendum populaire
- Stress au travail
- SIP, la politique de l'autruche



**Emploi des jeunes, retraite complémentaire, assurance-chômage...
Plusieurs sujets explosifs attendent syndicats et patronat dans les
semaines qui viennent :**

► **Renégocier les règles
d'indemnisation des chômeurs**

L'actuelle convention d'assurance-chômage (qui fixe les conditions d'indemnisation des chômeurs) expirant au 1er avril 2011, les partenaires sociaux sont tenus de la renégocier.

► **Assurer l'avenir des retraites
complémentaires**

Les partenaires sociaux débattront de l'avenir des régimes de retraite complémentaire du privé, l'Arcco (pour tous les salariés) et l'Agirc (pour les seuls cadres), dès le 25 novembre.

► **Financer la dépendance**

L'objectif est de soulager la charge des départements aujourd'hui asphyxiés. Selon l'association des départements de France, le besoin de financement de l'allocation personnalisée d'autonomie est de 5,5 milliards par an.

► **Trouver une solution à l'emploi des jeunes
et des seniors**

Si le plan en faveur de l'emploi des moins de 25 ans mis en œuvre en juin 2009 a permis de limiter la casse, près d'un jeune sur quatre est toujours au chômage. Et le conflit sur les retraites a exacerbé l'angoisse d'une génération qui se juge «sacrifiée».

Quant aux seniors -dont les tentatives d'amélioration du taux d'emploi n'ont jamais eu les effets prévus-, un sur cinq travaille après 60 ans. Les discussions ne devraient pas commencer avant début 2011.

A l'appel des organisations syndicales CGT CFDT FSU Solidaires et UNSA

SOYONS NOMBREUX LE MARDI 23 NOVEMBRE 2010

DANS LES MANIFESTATIONS

BAYONNE,

de 11h30 à 13h30

Mairie de Bayonne et manifestation
jusqu'à la CCI, Siège du patronat.

HENDAYE,

de 11h30 à 13h30

Devant la Mairie d'Hendaye
Pique-nique revendicatif

OLORON,

de 11h30 à 13 h00.

Devant la S/Préfecture
Manifestation

PAU,

de 11h30 à 13h30.

Place Clémenceau
Pique-nique revendicatif

ORTHEZ,

à partir de 18h

Place d'Armes
Rassemblement

L'AGFF sera-t-il reconduit en 2011 ?

Le gouvernement, qui prétend favoriser la convergence entre le public et le privé, **se prépare-t-il à reporter l'âge de la retraite à 62 ans dans le secteur public, et à 65 ans dans le secteur privé ?**

C'est ce qui se produira, de facto, si l'accord sur l'AGFF (Association pour la gestion du fonds de financement des régimes de retraite complémentaire du privé, l'Arrco pour tous les salariés et l'Agirc pour les seuls cadres) qui prend fin au 31 décembre 2010, n'est pas reconduit.

L'AGFF a pris la suite, en 2001, de l'ASF, créée en 1983 pour assurer le financement du surcoût, pour l'Agirc et l'Arrco, de l'instauration de la retraite à 60 ans.

A cette fin, une cotisation est acquittée par l'ensemble des salariés et des entreprises cotisant à ces régimes.

Sans la mise en place du dispositif, les retraités du secteur privé partant à 60 ans subiraient un abattement de 22 % sur leur retraite complémentaire (17 % pour une retraite prise à 61 ans, 12 % à 62 ans, 8 % à 63 ans...)

Or l'existence de l'AGFF ne va pas de soi : en 2001, en particulier, l'accord a été arraché à un Medef hostile. La question de son renouvellement s'est reposée en 2002, 2003, 2008 et se reposera encore dès le 25 novembre prochain.

Pour les retraités du privé, l'enjeu n'est pas mince : la complémentaire représente la moitié de la retraite d'un cadre et un tiers de celle des non-cadres.

Et quelles seront les conséquences sur les retraites du public, si celles du privé se dégradent encore.

Il y a gros à parier qu'un alignement vers le bas sera proposé...



Retraites : l'assurance chômage paiera l'addition

Si le taux d'emploi des seniors ne décolle pas, le report de l'âge légal de départ en retraite prévu par la réforme entraînera un surcoût de 440 à 530 millions d'euros pour l'assurance chômage, selon un rapport de l'Unédic (¹).

Les services de l'assurance chômage ont rendu un rapport révélant l'impact de la réforme des retraites sur les comptes de l'Unédic.

Selon cette étude, le report de l'âge légal de départ en retraite (62 ans) et celui de la retraite à taux plein (67 ans) vont plomber les comptes de l'organisme chargé de gérer les allocations chômages. Le coût est évalué entre 440 et 530 millions d'euros en 2018.

Les services de l'Unédic ont en effet établi deux scénarii.

Dans le premier cas les experts tablent sur un taux d'emploi des personnes de 60 ans qui resterait inchangé entre 2010 et 2018. Dans ce cas, la facture

pourrait vite grimper. Les dépenses d'allocations chômage supplémentaires, dues à un afflux de chômeurs âgés, pourraient atteindre 230 millions d'euros en 2015, 480 millions d'euros en 2016 et 530 millions d'euros en 2018. L'organisme ne pourrait par ailleurs compter sur un surplus de cotisations apporté par les actifs avant 2017.

Si le taux d'emploi des seniors de 60 ans s'améliore d'un point d'ici à 2018, la note pourrait être un peu moins salée. Mais l'Unédic l'évalue quand même à 440 millions d'euros au lieu de 530 millions d'euros.

Pourtant, on lui avait dit que sa réforme des retraites ne réglait rien !

(¹) L'Unédic est l'association loi 1901 dirigée par les partenaires sociaux et chargée de la gestion de l'Assurance chômage.

L'UMP bloque la possibilité de référendum prévue par la Constitution modifiée en 2008

Le peuple souverain ?

L'article 11 de la Constitution révisée en 2008 prévoit la possibilité de contraindre le Président de la République de proposer un référendum (en l'occurrence sur les retraites),

à condition que ce référendum soit proposé par 1/5 des parlementaires, eux-mêmes soutenus par 1/10 des électeurs (nous), soit 4,4 millions de signatures :

la forte mobilisation rendrait l'objectif facile !

Un site propose déjà aux citoyens de signer : <http://www.referendumretraites.org/>

Toutefois, ce référendum ne peut être mis en place tant qu'il n'y a pas de loi organique pour appliquer cette nouvelle disposition.

Et devinez quoi ? Depuis 2008, le Gouvernement n'a rendu public aucun projet de loi organique relatif à l'application de cette nouvelle disposition constitutionnelle.

Cependant, se fondant sur la crise sociale actuelle, une proposition de loi organique a été déposée le 20 octobre 2010 à l'assemblée nationale par les députés François de RUGY, Yves COCHET, Noël MAMÈRE et Anny POURSIKOFF.

On peut lire dans la proposition des députés ceci :

" il nous apparaît aujourd'hui indispensable de passer enfin à l'acte et de donner à l'article 11 modifié de la Constitution la traduction législative nécessaire à son effective application.

Palliant les carences du Gouvernement actuel et de sa majorité parlementaire, [...] les auteurs de la présente proposition de loi organique engagent tous les parlementaires, quel que soit leur groupe d'appartenance, à adopter sans tarder davantage ce texte, qui permet l'application de la procédure d'examen d'une proposition de loi soutenue par un cinquième des membres du Parlement et un dixième des électeurs en vue de la soumettre, le cas échéant, à référendum. "

Allez, Messieurs les parlementaires : au travail, les français vous attendent !



Du stress au travail à la véritable souffrance sociale

La valeur « travail » qui a tenu la vedette lors de la dernière campagne présidentielle fait son retour mais pas exactement sous la forme attendue par les adeptes d'un libéralisme effréné dans lequel les règles du marché débridé écrasent tout autre principe fondateur de notre société.

Les drames que l'on connaît aujourd'hui à France Télécom après avoir secoué le groupe Renault mais aussi chez les producteurs de lait et même à la Direction pour la Protection Judiciaire de la Jeunesse, portent chacun leur part de mystère et de secrets

personnels. Mais tous sont en relation avec une dévalorisation du travail et du salarié au travail.

Le travail, ce n'est pas seulement une « valeur » que l'on fait prospérer par des heures supplémentaires défiscalisées, des RTT ou des jours de CET monétisés.

C'est d'abord un ensemble de repères qui contribuent à insérer chaque citoyen dans la société et conforter l'estime que l'on peut avoir de soi et que l'on veut pouvoir lire dans le regard de son entourage, en premier lieu familial.

Or, la course aux rendements, aux économies, à la normalisation des fonctions et à la satisfaction d'indicateurs statistiques, qui caractérise aujourd'hui tant les politiques de certaines entreprises, petites ou grandes, que celle de la puissance publique, heurte de plein fouet les valeurs traditionnellement attribuées au travail.

La part élevée d'investissement personnel que requièrent les métiers toujours plus évolutifs rend ceux qui les exercent plus vulnérables face à des mesures de restructuration et de réorganisation.

Les drames que l'on enregistre aujourd'hui sont les symptômes révélateurs d'une souffrance sociale préoccupante face à un travail qui perd de plus en plus de sa valeur.

L'allongement de la durée de cotisation en vue de disposer d'une retraite à taux plein n'en est que plus inquiétant

A ce jour, mises en place dans de nombreux secteurs d'activité, les commissions d'analyse des risques psycho-sociaux n'ont pas réussi à fournir des réponses adaptées.

Il faut restaurer l'indispensable solidarité dans les équipes de travail et la confiance envers les équipes dirigeantes :

- en supprimant le système de mise en « concurrence » entre les salariés,
- en reconnaissant la pénibilité de certains métiers et l'usure psychologique
- en renonçant à l'individualisation des rémunérations via des primes attribuées selon un « mérite » et/ou une « performance ».

C'est par le combat collectif de défense des droits des travailleurs que les solutions peuvent être apportées.



Comme ailleurs, dans la Fonction Publique et à la DGFIP, nous devons lutter contre la mise en concurrence et la dégradation de nos conditions de travail.

Mobilisons-nous pour conserver un service public à la française qui respecte les contribuables, les fonctionnaires et leurs organisations de travail tout en répondant aux attentes de tous les citoyens y compris les plus défavorisés.

**Conditions de travail, restructurations... :
Le prochain CHS-DI se tiendra le 30
novembre 2010**

**N'hésitez pas à contacter vos
représentants !**

Mise en place des SIP : la Direction fait l'autruche

Après ceux du site de Pau au 1^{er} juillet, les SIP de la Côte seront mis en place au 1^{er} décembre essentiellement afin de satisfaire et de respecter le calendrier et les engagements de la Directrice Départementale.

A Bayonne comme à Pau, a été fait l'impasse sur les contraintes immobilières afin de caser dans un espace limité les publics des deux services qui ne manqueront pas de se télescoper en périodes de déclarations, de réceptions des avis, des échéances et des poursuites (On vient de le voir le 15 novembre, date d'échéance, à Pau).

A Bayonne comme à Pau, les effectifs de l'accueil ont été calibrés sur une moyenne annuelle, un calibrage fortement réducteur pour faire face aux moments d'affluence.

A Bayonne comme à Pau, les problèmes de formations ne sont pas sans rappeler la dernière réforme structurelle de l'intégration des CDIF avec ses difficultés non encore absorbées.

A Bayonne comme à Pau, les groupes de travail n'ont apporté aucune réponse aux interrogations et aux craintes exprimées par les personnels sur le recours aux équipes de gestion.

COMMENT VA T ON POUVOIR GÉRER UNE CONCENTRATION DE CONTRIBUABLES SUR DES POINTS D'ENTRÉE UNIQUE EN SUPPRIMANT TOUJOURS PLUS D'EMPLOIS SANS QUE NE SE DÉTÉRIORE LA QUALITÉ DU SERVICE RENDU ET LES CONDITIONS DE TRAVAIL ?

**QUAND LES DIRECTEURS PRENDRONT-ILS ENFIN LEUR RESPONSABILITE POUR DIRE STOP
AUX SUPPRESSIONS D'EMPLOIS ET A LA DEGRADATION DU SERVICE PUBLIC ?**